



Abandon de poste huissier les suites...

Par **chuil17**, le **11/03/2009** à **16:54**

Suite a un abandon de poste, visite d'huissier chez mon nouvel employeur (concurrent direct) 4 mois apres ; j'ai envoyé ma demission le 4 fevrier 2009. Depuis je n'ai pas de nouvelle et mon nouvel employeur m'a fais reprendre mon travail le 5 mars.
Que dois je faire, cela m'inquiete. Et quels recours ai-je ?

Par avance, merci de vos reponses.

Chuil17.